Image not found or type unknown

probleme de loyer a cause de mon ami

Par **manue**, le **21/05/2009** à **14:32**

bonjour j'ai besoin d'aide ,je vous explique
je vis actuellement avec mon ami depuis environ 9 ans ,nous avons un petit garçon de 18 mois et des dettes qui s accumulent (qui me retombe toujours dessus)pour le moment c'est mon toi qui m'inquiete le plus.il y 2 mois de loyer de retard . mes parents sont garant ainsi que le gic , mes parents reçoivent en permanence des courriers recommandes (ce qui me permet de connaitre les problemes qu on a puisque il me cache le courrier et passe sa vie a me mentir).SI je pouvais le payer moi meme je le ferais mais malheureusement j ai une saisie sur salaire de notre ancien appart s
ans compter tous ce que je rembourse car il ma aussi vole de l argent sur mon compte bancaire et ainsi que sur une carte de paiement de magasin .J'ai peur d etre expulse avec mon fils et de ne pas m en sortir je veux le quitter mais comment assumer tous les factures et toutes les dettes qui me rattraperont . j'ai peur qu on me retire mon fils et de ne plus pouvoir assumer ses besoins .niveau moralement ça ne vas plus j ai l impression de m enfoncer de plus en plus . j espere avoir ete clair c difficile de tout expliquer . merci pour vos conseils

Par **ardendu56**, le **21/05/2009** à **22:30**

manue, bonsoir

Votre histoire est triste.
Concernant les vols de votre concubin, vous pouvez porter plainte au commissariat le plus proche.
Message de réponse de CRAM67, policier de son état, sur un site très ressemblant avec le vôtre
"...Vous êtes vous portez parti civil lors de votre dépot de plainte ?
Votre objectif n'est pas de mettre votre ex en prison, mais de récupérer votre argent. Dans ce cas, si le procureur ne donne pas suite, rien ne vous empêche de déposer une plainte au civil en demande de dommages et intérêts ..."
Voir son site :
http://legavox.fr/forum/droit-general/escroquerie-faux-usage-faux-abus_5484_1.htm

Concernant les problèmes financiers, des associations peuvent vous aider :
1/ L’association STARTING-BLOCK, est une association qui à pour but d’aider les gens en situation de surendettement. A notre époque, de plus en plus de personnes sont victimes d’accidents de la vie. (perte d’emploi, perte du conjoint ou de la conjointe, accident du travail,

souscription à plusieurs crédits à la consommation…)

Elle se charge :
- des médiations avec les créanciers, cabinet de recouvrements ou huissiers (négociations échéanciers, annulations de certains frais, demande de justificatifs …)
- d'essayer de permettre aux gens de conserver leurs acquis ou biens matériels
- de défendre en cas d'abus, les adhérents par le biais d'avocats compétents et expérimentés qui acceptent l'aide juridictionnelles
- en cas d'échec de médiations, la mise en place d'un plan de surendettement, voir d'une procédure de rétablissement personnel.
- de l'orientation vers des services sociaux compétents (notamment en terme de logements, santé, dossier banque alimentaire, demande d'aide d'urgence etc …)
- d'orienter dans la limite du raisonnable vers des organismes de rachats de crédits pour des dossiers dont la situation des débiteurs n'est pas irrémédiablement compromise et que les propositions de remboursement soient en accords avec les capacités de remboursement de ces derniers
- enfin dans le cas de frais bancaire et de fichage bancaire abusifs de permettre de retrouver une situation bancaire saine en orientant ses adhérents vers des organismes d'ouvertures de compte à l'étranger;

Elle s'assure :
- que ces actions soient efficaces dans la durée
- de l'intégrité de ses adhérents

Son site :
http://www.jaivendu.fr/annonce-3-0-11-75/association-d-aide-au-surendettement

2/ Le secours populaire français:
118 Bd Tonnellé
37000 Tours
tél : 02 47 38 89 85
fax : 02 47 38 04 82
contact@spf37.org
http://www.spf37.org

3/ L'association RESOUDRE, reconnue en 2007 comme association de bienfaisance, fait partie depuis 2006 de la FNARS (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Reinsertion Sociale).
http://associationresoudre.free.fr/spip.php?article19

4/ Service Sociaux et CCAS
situations d'urgence sociale
accueil, écoute, orientation
- Assistante sociale du Conseil Général correspondant au Territoire de vie Sociale dans lequel vous habitez
http://www.kamizole.com/tours/sections.php?op=viewarticle&artid=207

J'espère qu'un de ces organismes vous aidera, dans le cas contraire, il restera le délai de grâce (dette gelée sur 24 mois)

Bon courage à vous.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés